

Journée internationale contre la violence et le harcèlement en milieu scolaire, y compris le cyber-harcèlement organisée par l'UNESCO

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	A partir du 14/10/2021
Documents à renvoyer	non
Information succincte	Journée internationale contre la violence et le harcèlement 2021
Mots-clés	Harcèlement, Cyber harcèlement, violences
Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-social
	Primaire ordinaire	
	Secondaire ordinaire	Internats primaire ordinaire
	Secondaire en alternance (CEFA)	Internats secondaire ordinaire
		Internats prim. ou sec. spécialisé
	Maternel spécialisé	Internats supérieur
	Primaire spécialisé	
	Secondaire spécialisé	Ecoles supérieures des Arts
		Hautes Ecoles
	Secondaire artistique à horaire réduit	Universités
	Promotion sociale secondaire	
	Promotion sociale secondaire en alternance	
	Promotion sociale supérieur	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGEO; Fabrice AERTS-BANCKEN directeur général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
DEVILLE Aurélie	DGEO, Service des Inscriptions et de l'Assistance aux Etablissements scolaires	harcelement@cfwb.be aurelie.deville@cfwb.be

Madame, Monsieur,

C'est avec grand plaisir que je vous écris pour vous informer des prochaines modalités de célébration de la **Journée internationale contre la violence et le harcèlement en milieu scolaire, y compris le cyber-harcèlement**. Cette Journée internationale sera célébrée pour la deuxième année consécutive.

Cette nouvelle Journée internationale a été déclarée et approuvée à l'unanimité par les 193 États membres lors de la 40e session de la Conférence Générale de l'UNESCO en 2019. Cette année, la Journée internationale sera célébrée le 4 novembre sur le thème « **Lutter contre le Cyber-harcèlement et d'Autres Formes de Violence en Ligne à l'égard des Enfants et des Jeunes** ».

Alors que les pays sont à des stades différents dans leur réponse à la pandémie de la COVID-19, la vie et l'éducation des enfants et des jeunes du monde entier se déroulent de plus en plus en ligne. Si l'accès à Internet offre des possibilités de communication et d'apprentissage, il expose davantage les enfants et les jeunes à la violence en ligne.

Les données montrent que dans diverses régions, le cyber-harcèlement a augmenté au cours de la pandémie. En Europe, 44 % des enfants qui en étaient déjà victimes ont indiqué que le phénomène s'était accentué pendant les confinements.

Bien que la violence en ligne ne se produise pas toujours dans les établissements scolaires, à proximité de ces établissements ou sur le chemin de l'école, le système éducatif peut et doit jouer un rôle clé en fournissant aux enfants et aux jeunes les connaissances et les compétences nécessaires pour identifier la violence en ligne et se protéger de ses différentes formes, qu'elle soit le fait de pairs ou d'adultes.

Nous vous encourageons à sensibiliser le public à cette question importante et à organiser des événements ou à soutenir les initiatives qui auront lieu dans vos pays afin de célébrer la Journée. Pour vous aider dans cette entreprise, nous mettrons à votre disposition des ressources en plusieurs langues sur [le site web dédié](#), y compris un kit pour les médias sociaux. Le site web comprendra également un message de la Directrice Générale de l'UNESCO ainsi que des informations sur les nombreuses activités auxquelles l'UNESCO participera.

Pour celles et ceux qui souhaiteraient aller plus loin, la Section de la Santé et de l'Education de l'UNESCO a également publié une série de rapports, disponibles en français, qui pourront vous être utiles :

- [Au-delà des chiffres: en finir avec la violence et le harcèlement à l'école, UNESCO 2019](#)
- [Recommandations du Comité scientifique sur la lutte contre le harcèlement et cyber-harcèlement, UNESCO 2020](#)

Pour toute autre question, veuillez contacter M. Sylvain Séguy (s.seguy@unesco.org), Section de la Santé et de l'Education, UNESCO.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

Fabrice AERTS-BANCKEN

Directeur général